



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 30 mars 2014

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Andrée BUCHARLES, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Brigitte BOULANGER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Élection du maire

Mme BUCHARLES Andrée a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Election des adjoints

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election du premier adjoint

Mme Brigitte BOULANGER a été proclamée premier adjoint maire et a été immédiatement installée.

Election du deuxième adjoint

M. André PERRIER a été proclamé deuxième adjoint maire et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

M. Michel CHATET a été proclamé troisième adjoint maire et a été immédiatement installé.

Désignation du conseiller communautaire et du conseiller suppléant au conseil communautaire de la communauté de communes en pays saint pourcinois

Conseiller titulaire :	Mme BUCHARLES Andrée, Maire Adresse : 8 rue du coq, 03140 FOURILLES
Conseiller suppléant :	M. CHATET Michel, 3 ^{ème} adjoint Adresse : 17 route de Chantelle, 03140 FOURILLES

Election du délégué titulaire et du délégué suppléant à l'assemblée plénière du SDE 03

Délégué titulaire :	Mme PINFORT Hélène Adresse : 5 route d'Ussel 03140 FOURILLES
Délégué suppléant :	M. CRUCHAND Bruno Adresse : 5 rue du sable 03140 FOURILLES

Désignation des délégués au SIVOM Sioule et Bouble

Délégué titulaire :	Mme BUCHARLES Andrée Adresse : 8 rue du coq, 03140 FOURILLES
Délégué titulaire :	M. PERRIER André Adresse : 1 rue de la veuvre, 03140 FOURILLES
Délégué suppléant :	M. BONNAMOUR Bruno Adresse : 4 passage de la mairie, 03140 FOURILLES
Délégué suppléant :	Mme ROBERT Yvette Adresse : 12 route d'étroussat, 03140 FOURILLES

Désignation des délégués au SIESS de Bellenaves

Délégué titulaire : M. CHATET Michel
Adresse : 17 route de Chantelle, 03140 FOURILLES

Délégué titulaire : Mme BOULANGER Brigitte
Adresse : 20 route de Chantelle, 03140 FOURILLES

Délégué suppléant : M. FERRANDON Jean-François
Adresse : 12 rue de la Pelisse, 03140 FOURILLES

Délégué suppléant : M. BONNAMOUR Bruno
Adresse : 4 passage de la mairie, 03140 FOURILLES

Désignation du représentant de la commune au Centre Social La Magic

Représentant : Mme ROBERT Yvette
Adresse : 12 route d'étroussat, 03140 FOURILLES

Désignation du correspondant défense

Correspondant défense: M. SIMON Charles
Adresse : 14 rue du coq , 03140 FOURILLES

Désignation des correspondants au CNAS

Correspondant élu: Mme BOULANGER Brigitte
Adresse : 20 route de Chantelle, 03140 FOURILLES

Correspondant agent : Mme GILLERON Nathalie
Adresse : 7 rue du coq, 03140 FOURILLES

Désignation du représentant communal au sein du Journal de Pays

Le Conseil Municipal désigne comme représentant communal au Journal de Pays Monsieur Georges BOISSONNET.

Constitution de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal

Elit : Mme Andrée Bucharles, maire présidente de la commission d'appel d'offres

Elit : M. André Perrier, M. Michel Chatet, M. Jean-François Ferrandon en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres

Elit : Mme Brigitte Boulanger, M. Bruno Cruchand, M. Bruno Bonnamour en tant que membres suppléant de la commission d'appel d'offres

Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

De fixer à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;

Quatre membres élus au sein du Conseil Municipal ;

Quatre membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS

Mme Brigitte Boulanger ; M. Michel Chatet ; M. André Perrier ; Mme Yvette Robert

Commissions Communales (dont le maire est membre de plein droit)

Commission des finances

Responsable : Michel Chatet

Membres conseil : Brigitte Boulanger ; André Perrier ; Hélène Pinfort

Commission Bâtiments-voiries

Responsable : André Perrier

Membres conseil : J-François Ferrandon ; Charles Simon ; Bruno Bonnamour ; Serge Ninot ; Bruno Cruchand ; Michel Chatet

Membres hors conseil : Pierre-Elie Carrias ; Emmanuel Chatet ; Georges Boissonnet ; J-Maurice Hingrez

Commission Animations

Responsable : Brigitte Boulanger aidé de J-F Ferrandon nommé conseiller délégué

Membres conseil : Bruno Bonnamour ; Serge Ninot

Membres hors conseil : Pierre-Elie Carrias ; Georges Boissonnet ; J-Pierre Mounin ; Sébastien Sergère

Renardeaux : Yvette Robert ; Hélène Pinfort ; Cindy Ninot ; Tapou Ray

Site internet : Bruno Cruchand ; Charles Simon ; Hélène Pinfort ; Brigitte Boulanger

Commission bulletin municipal

Responsable : Brigitte Boulanger

Membres conseil : Charles Simon ; Bruno Cruchand

Relecture : Georges Boissonnet

Commission bibliothèque-médiathèque

Responsable : Hélène Pinfort avec le soutien de Brigitte Boulanger

Membres hors conseil : Annick Hingrez ; Simone Rimars

Personne responsable de certains sites :

Pour la location des logements communaux : (état des lieux) Michel Chatet ; Andrée Perrier ; Andrée Bucharles

Salle polyvalente : André Perrier ; Andrée Bucharles ; Michel Chatet

(en plus pour le règlement : Brigitte Boulanger ; ACCA ; FCL ; Le Club Rencontres ; Bruno Cruchand ; J-F Ferrandon)

Cimetière : André Perrier ; Andrée Bucharles ; Michel Chatet ;

(pour reprise concession : J-François Ferrandon ; Bruno Bonnamour ; Brigitte Boulanger)

Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Montant des indemnités de fonction

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maires, d'adjoint et de conseiller municipaux délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 13,6%

- 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint et 3^{ème} adjoint : 3%

- Conseiller délégué : 1%